

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 JANVIER 2020 à 20 heures**

**Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,**

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

**Absents excusés :**

Mme Sandrine VAUDON.

**Secrétaire de séance:** M. David GAUTHIER.

**Le Conseil Municipal,  
A 13 voix pour et 1 abstention,**

**Accepte** de participer aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de la commune de Nantua à hauteur de 355,09 € pour une élève.

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**Approuve** le programme de travaux de l'ONF définit comme suit :

<b>Travaux de maintenance :</b>	<b>2 150,00 € HT,</b>
<b>Travaux d'infrastructure en entretien :</b>	<b>1 560,00 € HT,</b>
<b>Travaux sylvicoles :</b>	<b>5 150,00 € HT.</b>

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ce programme, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, et à effectuer les mandatements correspondants.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats d'entretien des 2 chaudières de l'école (maternelle et primaire), avec la Société GONCET, à Maillat, puis d'assurer les règlements correspondants.

**Accepte** la convention à intervenir entre ALFA 3A et la Commune pour l'année civile 2020,  
**Accepte** le montant prévisionnel de la subvention qui est fixé à 43 531,00 €.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier, puis d'assurer les règlements correspondants.

**Accepte** l'échange, entre la Commune de Saint Martin du Fresne et Monsieur Roger NAY, des parcelles suivantes :

- Les parcelles appartenant à M. Roger NAY, cadastrées :
  - Section B n° 769 d'une contenance cadastrale de 2279 m<sup>2</sup>,
  - Section B n° 771 d'une contenance cadastrale de 1715 m<sup>2</sup>,
  - Section B n° 770 d'une contenance cadastrale de 5250 m<sup>2</sup>,

Ces 3 parcelles représentent une contenance cadastrale totale de 9244 m<sup>2</sup>.

- Avec la parcelle appartenant à la Commune de Saint Martin du Fresne, cadastrée Section B n° 1149 d'une contenance cadastrale de 9130 m<sup>2</sup>

**Précise** que les frais de notaire seront à la charge de Monsieur Roger NAY.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

**Le Conseil Municipal,  
Est informé que:**

- La Commune va faire appel à La Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Ain pour rédiger son Document Unique.
- Le P'tit Journal a été distribué par l'Ain Pact, mais les boîtes aux lettres avec des « Stop Pub » n'ont pas été distribuées. Il faudra revoir le mode de distribution pour la prochaine édition.
- Monsieur Le Maire a reçu une information du Secrétaire d'Etat quant à la Suppression de la taxe d'habitation et des modalités de compensation des montants correspondant.

Séance levée à 21h30

Le Maire,  
**Dominique TURC**

